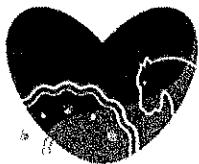


**Bureau Communautaire du 03 juillet 2025****République française****Liberté, égalité, fraternité****Département du Pas-de-Calais****Arrondissement de Boulogne-sur-Mer****Canton de Desvres**

Communauté de Communes  
de Desvres-Samer

Etaient présents les membres en exercice suivants :

Monsieur Claude PRUDHOMME

Monsieur Aimé HERDUIN

Madame Anita THOMAS

Monsieur Thierry CAZIN

Monsieur Vincent LACHERE

Monsieur Samuel GEST

Monsieur Christophe FOURCROY

Monsieur Christophe DOUCHAIN

Monsieur Alain LOUVET

Etaient excusés

Monsieur Ludovic DUTRIAUX

Monsieur Christophe COUSIN

Monsieur Marc DEMOLLIENS

**Décision n°24-2025-07**

Décision en vertu de la délibération du 10 septembre 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : Modification de la demande de subvention pour le développement de la signalétique du service développement économique**

*Préambule : Afin de renforcer la visibilité et l'attractivité des entreprises qu'elle héberge, la CCDS a décidé de créer une identité propre au service développement économique :*

*« Pôle &co »*

Ainsi, la CCDS a pour projet de renforcer l'attractivité du territoire par le déploiement d'une signalétique uniformisée par le logo « Pôle &co », permettant l'identification et la promotion de ses zones économiques.

L'objectif est de signaler les zones économiques par la pose de totems à leur entrée et les bâtiments à vocation économique par la pose d'enseignes intérieures et extérieures.

Les bâtiments concernés sont le Village des Métiers d'Art, les bâtiments relais de Longfossé et Alincthun, les bureaux de la structure mixte d'Alincthun. Les ZAL concernées sont celles de Desvres, d'Alincthun/Colembert et de Samer.

Vu la validation de l'identité visuelle « Pôle &co » du bureau communautaire en date du 11 mai 2023,

La présente décision annule et remplace la décision en date du 10 octobre 2024 pour modification du tableau de financement comme suit :

Dépenses	Montant HT	Ressources	
Totems	29 839,90 €	FEADER	
Signalétique VMA	1 034,20 €	Autofinancement	7 988,99 €
Signalétique Alincthun	4 504,08 €		
Signalétique Longfossé	4 566,77 €		
<b>Total</b>	<b>39 944,95 €</b>		<b>39 944,95 €</b>

Il est proposé au bureau communautaire d'approver la demande de subvention LEADER selon le tableau ci-dessus et de mandater le Président à signer les documents afférents.

**A l'unanimité, le bureau communautaire mandate le Président à solliciter une subvention d'un montant de 31 955,96€ et à signer tous les documents afférents.**

Fait à Desvres, le 03 juillet 2025

Le Président

Claude PRUDHOMME